

apportée par le gouvernement fédéral. J'irais même plus loin. Je ne sais pas si nous devrions considérer ces fonds comme étant fédéraux, provinciaux ou municipaux. Je me demande s'il ne serait pas mieux de parler d'un «fonds canadien». Tous les députés se chargeraient donc personnellement de renseigner leurs commettants de façon exacte et satisfaisante en ce qui a trait à chacun de ces programmes.

En terminant, je veux signaler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que j'apprécie le fait qu'il ne juge pas cette affaire comme étant une question de confiance. Il a même signalé qu'en dépit de l'amendement, le projet de loi contenait des dispositions par suite desquelles il incomberait au gouverneur en conseil de faire des règlements à cet égard. Je crois qu'il ne savait pas exactement comment les conditions seraient remplies mêmes si l'amendement était adopté. Cette question me préoccupe un peu. Quelles seront les conditions?

Exigera-t-on que l'on pose une grande affiche indiquant au public l'apport du gouvernement fédéral, ou que de la publicité soit faite dans les journaux, à la télévision et à la radio comme pour le régime de pensions du gouvernement fédéral? Si nous adoptons cet amendement, le ministre forcera les provinces à un accord régissant la façon dont les provinces renseigneront le public et qui devra être approuvé par le ministre. Je crois que les gouvernements fédéral et provinciaux seraient bien avisés de poser une affiche pour la durée de la période de construction, quant à leurs contributions au projet, comme c'est le cas pour la plupart des dispositions du projet de loi n° C-199. Je crois que cet amendement va un peu trop loin et qu'aucune explication précise n'a été donnée quant à la façon de répondre à ces dispositions. C'est pourquoi je ne peux appuyer l'amendement.

**M. Baldwin:** J'ai très peu de choses à dire. D'abord, je tiens à signaler que je ne puis appuyer cet amendement. La principale raison, c'est qu'il sous-estime la compétence des honorables vis-à-vis. De temps à autre, nous devons en venir aux prises avec eux et les remettre dans le droit chemin, ce qui s'impose assez souvent. Il est injuste de prétendre que les honorables vis-à-vis sont incapables d'exploiter complètement la situation en publiant partout les quelques maigres réalisations

[M. Olson.]

à leur crédit. Ils peuvent se vanter de si peu de choses qu'ils auront sans doute tout le loisir de le faire lors des prochaines élections. Vu que j'ai déjà livré plusieurs campagnes contre des candidats du parti d'en face, je sais ce qu'ils valent. Je ne parle pas seulement des choses qu'ils ont faites, mais de celles qu'ils n'ont pas faites et de celles qu'ils pourraient faire. En terminant, monsieur le président, permettez-moi de dire que l'habileté du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui pilote cette mesure, m'est bien connue, surtout à la suite des déclarations faites de temps à autre par le député de Cap-Breton-Sud.

Il nous a parlé des réalisations du ministre en décrivant les efforts du gouvernement et les mesures qu'il envisage. Voilà pourquoi j'estime que je serais mal venu de voter pour cet amendement, car, ce faisant, je dénigrerais les véritables talents artistiques des honorables vis-à-vis quand ils s'occupent de questions de ce genre.

**M. Gray:** En premier lieu, je voudrais discuter brièvement le rappel au Règlement. L'un des honorables vis-à-vis a contesté la validité de l'amendement sous prétexte qu'il ne se rattache pas au projet de résolution. Je signalerai au comité que si cette attitude est adoptée, il se rendra compte qu'aucune disposition de l'article 7 du projet de loi n'est énoncée avec précision dans le projet de résolution. Par exemple, il n'est aucunement question dans le projet de résolution de la transmission de renseignements au ministre.

**M. Ballard:** Je me demande, monsieur le président, si nous continuons à discuter le rappel au Règlement du député de Winnipeg-Nord-Centre ou si nous poursuivons le débat sur l'article. Je crois que, durant le débat, nous sommes passés d'un sujet à l'autre. Puis-je demander au président de décider si nous nous éloignons du sujet.

**M. le président suppléant:** Je remercie le député de ses observations et je demanderai aux députés de faire porter désormais leurs observations sur la validité de l'amendement dont le comité est saisi.

● (8.40 p.m.)

**M. Gray:** C'est exactement ce que je faisais, monsieur le président. Je regrette, en un